



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 17 octobre 2022 A 20 HEURES 30**

Nombre de conseillers		Date de la convocation : 10/10/2022
En exercice :	<b>33</b>	
Présents :	<b>23</b>	Affichage de la convocation : 11/10/2022
Pouvoirs :	<b>9</b>	
Votants :	<b>32</b>	Affichage du compte rendu : 20/10/2022
<b>Présents :</b> Daniel JULLIEN, Daniel MALOSSE, Béatrice DUMORTIER, Gérard DUPLAT, Henri COQUARD, Geneviève HECTOR, Philippe LARGE, Danielle CHARVOLIN, Yolande CHAREYRE, Edouard WILLEMIN, Jean-Pierre NEMOZ, Gerbert RAMBAUD, Safi BOUKACEM, Isabelle VIDAL, Sandrine ARNAUD, Stéphane GILLET, Rémi GILLET, Véronique DUMAS, Aline DURAND, Sylvère MATHIEU, Ghislaine FROMM, Yohann DUMAS, Sylvain BARCET.		
<b>Absents ayant remis pouvoir :</b>		
Mme Chantal BERTHILLON donne pouvoir à Mme Danielle CHARVOLIN Mme Sylvie RAZY donne pouvoir à M Philippe LARGE M Christian NEUVILLE donne pouvoir à M Safi BOUKACEM M Olivier DEROZARD donne pouvoir à M Gérard DUPLAT jusqu'à son arrivée à la délibération n°03 Mme Fatima FERNI donne pouvoir à M Daniel JULLIEN M Joao DA ROCHA donne pouvoir à M JP NEMOZ jusqu'à son arrivée à la délibération n°02 M Roland BADOIL donne pouvoir à Mme Ghislaine FROMM Mme Brigitte REGIS MOREAU donne pouvoir à Sylvère MATHIEU Mme Chantal ROCHE donne pouvoir à M Henri COQUARD		
<b>Absents ou excusés :</b>		
Anne LANSON PEYRE DE FABREGUES		

*Ouverture de la séance à 20h32*

Mme Béatrice DUMORTIER est nommée secrétaire de séance (article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales)

Approbation du compte-rendu de la séance du Conseil municipal du 19 septembre 2022 à l'unanimité des membres présents à cette séance.

**Délibération 2022 10 17-01 : VIE MUNICIPALE – Modification de la composition des commissions municipales à la suite de la démission d'un conseiller municipal.**

Par délibération du 8 juin 2020, le conseil municipal a créé des commissions municipales chargées d'étudier les questions soumises au conseil soit par l'administration, soit à l'initiative d'un de ses membres.

Pour mémoire, la composition des différentes commissions doit respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée communale.

Le maire est le président de droit de toutes les commissions. En cas d'absence ou d'empêchement, les commissions sont convoquées et présidées par le vice-président élu par celles-ci lors de leur première réunion. L'élection de ses membres est en principe au scrutin secret, sauf si le conseil municipal en décide autrement à l'unanimité. Si une seule liste a été présentée après appel de candidatures, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant, et il en est donné lecture par le maire.

Dans un souci de bonne administration et à la suite de la démission de Mme Carine BERNY, il est proposé de modifier la composition des commissions pour permettre aux conseillers municipaux qui le souhaitent d'intégrer de nouvelles commissions.

Aussi, Monsieur le Maire rappelle les commissions municipales créées et leur composition actuelle :



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 17 octobre 2022 A 20 HEURES 30**

➤ **la commission affaires scolaires**

Elle intervient sur les questions intéressant la politique éducative locale. Elle donne son avis sur l'organisation de l'école (tarifs, rythmes scolaires, préparation du conseil d'école...) et sur les projets de travaux (construction d'un bâtiment scolaire, équipements...).

Périodicité : 2 à 3 fois par an

<b>Membres de la commission affaires scolaires</b>
--

Sandrine ARNAUD, Sylvain BARCET, Joao DA ROCHA, Béatrice DUMORTIER, Ghislaine FROMM, Edouard WILLEMIN
---

➤ **la commission chemins et voirie**

Elle donne son avis sur les questions intéressant les chemins.

Elle instruit le plan d'interventions de la voirie et plan déneigement ;

Périodicité : 3 à 4 fois par an

<b>Membres de la commission chemins et voirie</b>
---

Safi BOUKACEM, Henri COQUARD, Joao DA ROCHA, Gérard DUPLAT, Rémi GILLET, Stéphane GILLET, Anne LANSON PEYRE DE FABREGUES, Sylvère MATHIEU, Gerbert RAMBAUD, Christian NEUVILLE, Edouard WILLEMIN
--

➤ **la commission communication**

Elle donne son avis sur les questions relatives à la communication, les publications locales.

Périodicité : sur chaque parution de bulletin et au moins une fois par an

<b>Membres de la commission communication</b>
---

Safi BOUKACEM, Yolande CHAREYRE, Aline DURAND, Rémi GILLET, Geneviève HECTOR, Anne LANSON PEYRE DE FABREGUES, Gerbert RAMBAUD, Isabelle VIDAL
---

➤ **la commission évolution durable**

Elle intervient sur les questions intéressant l'évolution durable. Elle travaille à des projets transversaux et participatifs sur la question de l'évolution durable.

Périodicité : au moins 1 fois par an

<b>Membres de la commission évolution durable</b>
---

Roland BADOIL, Carine BERNY, Sylvain BARCET, Safi BOUKACEM, Joao DA ROCHA, Olivier DEROZARD, Béatrice DUMORTIER, Yohann DUMAS, Gérard DUPLAT, Stéphane GILLET, Anne LANSON PEYRE DE FABREGUES, Daniel MALOSSE, Jean-Pierre NEMOZ, Christian NEUVILLE
--

➤ **la commission fêtes et cérémonies**

Elle intervient sur les questions intéressant l'animation locale. En lien avec le comité des fêtes, elle participe à la préparation de manifestations locales.

Périodicité : au moins 1 fois par an

<b>Membres de la commission fêtes et cérémonies</b>
---

Chantal BERTHILLON, Safi BOUKACEM, Danielle CHARVOLIN, Henri COQUARD, Véronique DUMAS, Sylvie RAZY, Chantal ROCHE, Edouard WILLEMIN
---



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 17 octobre 2022 A 20 HEURES 30**

➤ **la commission finances**

Elle intervient sur les questions intéressant les finances de la commune.

Elle joue un rôle d'instruction des dossiers dans le cadre du budget. En principe, elle se réunit en octobre pour un point d'étape budgétaire, en janvier sur la préparation du débat d'orientations budgétaires et en février sur le vote du budget.

Elle est obligatoirement consultée avant toute souscription d'une ligne trésorerie inférieure à un seuil défini en conseil.

Périodicité : 3 à 4 fois par an

**Membres de la commission finances**

Sandrine ARNAUD, Roland BADOIL, Safi BOUKACEM, Yolande CHAREYRE, Danielle CHARVOLIN, Henri COQUARD, Olivier DEROZARD, Béatrice DUMORTIER, Gérard DUPLAT, Anne LANSON PEYRE DE FABREGUES, Philippe LARGE, Daniel MALOSSE, Jean-Pierre NEMOZ, Gerbert RAMBAUD

➤ **la commission jeunesse**

Elle intervient sur les questions intéressant la jeunesse.

En lien avec les acteurs de la politique jeunesse, elle soutient et accompagne les projets favorisant les interactions avec les jeunes.

Périodicité : au moins 1 fois par an

**Membres de la commission jeunesse**

Sandrine ARNAUD, Carine BERNY, Joao DA ROCHA, Béatrice DUMORTIER, Aline DURAND, Ghislaine FROMM

➤ **la commission des marchés publics**

Elle donne son avis sur les marchés publics dans les conditions définies par le règlement intérieur de la commune (marchés publics soumis à la procédure adaptée à partir de 40 000 € HT)

Périodicité : 3 à 4 fois par an en fonction de la programmation des marchés publics

**Membres de la commission marchés publics**

Roland BADOIL, Safi BOUKACEM, Yolande CHAREYRE, Danielle CHARVOLIN, Henri COQUARD, Béatrice DUMORTIER, Gérard DUPLAT, Daniel MALOSSE, Edouard WILLEMIN

➤ **la commission organisation des services et ressources humaines**

Elle intervient sur les questions intéressant l'organisation des services.

Elle donne un avis sur les propositions d'avancement de carrière des agents (avancement de grade, promotion interne...). Elle travaille en lien avec la direction générale des services à améliorer le fonctionnement des services.

Périodicité : au moins 1 fois par an

**Membres de la commission organisation des services et ressources humaines**

Beatrice DUMORTIER, Gérard DUPLAT, Fatima FERNI, Daniel MALOSSE

➤ **la commission relations extérieures**

Elle intervient sur les questions intéressant les partenariats extérieurs notamment avec les échanges avec la Roumanie.

Périodicité : au moins 1 fois par an

**Membres de la commission relations extérieures**



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 17 octobre 2022 A 20 HEURES 30**

Sandrine ARNAUD, Geneviève HECTOR, Chantal ROCHE

➤ **la commission sécurité et accessibilité**

Elle intervient sur les questions intéressant la sécurité des bâtiments communaux et le plan d'accessibilité. Enjeu important, elle instruirait la question du plan communal de sauvegarde afin d'améliorer la gestion des risques (inondation, incendie, épidémie...)

Périodicité : au moins 1 fois par an

**Membres de la commission sécurité et accessibilité**

Safi BOUKACEM, Gérard DUPLAT, Ghislaine FROMM, MATHIEU Sylvère

➤ **la commission sport**

Elle intervient sur les questions intéressant le sport. En lien avec l'ensemble des associations sportives, elle propose un planning d'utilisation des équipements sportifs.

Périodicité : au moins 1 fois par an

**Membres de la commission sport**

Roland BADOIL, Sylvain BARCET, Joao DA ROCHA, Olivier DEROZARD, Véronique DUMAS, Stéphane GILLET, Christian NEUVILLE

➤ **la commission urbanisme et projets**

Elle intervient sur les questions intéressant l'urbanisme.

Elle donne son avis sur l'ensemble des autorisations d'urbanisme (déclarations préalables, permis de construire ou d'aménager...) ou la planification. Elle est obligatoirement sur l'exercice du droit de préemption.

Périodicité : chaque 1er lundi du mois à 20h30

**Membres de la commission urbanisme et projets**

Sandrine ARNAUD, Roland BADOIL, Sylvain BARCET, Chantal BERTHILLON, Safi BOUKACEM, Danielle CHARVOLIN, Henri COQUARD, Joao DA ROCHA, Yohann DUMAS Olivier DEROZARD, Véronique DUMAS, Béatrice DUMORTIER, Gérard DUPLAT, Aline DURAND, Ghislaine FROMM, Rémi GILLET, Stéphane GILLET, Geneviève HECTOR, Anne LANSON PEYRE DE FABREGUES, Daniel MALOSSE, Sylvère MATHIEU, Jean-Pierre NEMOZ, Christian NEUVILLE, Gerbert RAMBAUD, Edouard WILLEMIN, Yolande CHAREYRE

➤ **la commission vie associative, culturelle, patrimoine et tourisme**

Elle intervient sur les questions intéressant la culture, le patrimoine et le tourisme. En lien avec les associations et les partenaires, elle élabore le calendrier des fêtes. Elle participe à l'organisation des manifestations culturelles ou d'évènements sur le patrimoine communal.

Périodicité : au moins 1 fois par an

**Membres de la commission vie associative, culturelle, patrimoine et tourisme**

Sandrine ARNAUD, Yolande CHAREYRE, Aline DURAND, Fatima FERNI, Geneviève HECTOR, Anne LANSON PEYRE DE FABREGUES, Daniel MALOSSE, Christian NEUVILLE, Gerbert RAMBAUD, Sylvie RAZY, Chantal ROCHE

➤ **la commission vie économique et agriculture**

Elle intervient sur les questions intéressant la vie économique et l'agriculture. En lien avec les organisations professionnelles et l'association des commerçants, elle participe à la mise en œuvre d'actions ou de projets en lien avec le développement économique.

Périodicité : au moins 1 fois par an



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 17 octobre 2022 A 20 HEURES 30**

**Membres de la commission vie économique et agriculture**

Sandrine ARNAUD, Safi BOUKACEM, Olivier DEROZARD, Béatrice DUMORTIER, Gérard DUPLAT, Aline DURAND, Remi GILLET, Anne LANSON PEYRE DE FABREGUES, Daniel MALOSSE, Isabelle VIDAL, Jean-Pierre NEMOZ

Monsieur le Maire présente la composition des commissions après prise en compte des souhaits exprimés individuellement par les conseillers municipaux.

*Le Conseil municipal, par 32 voix pour (unanimité des suffrages exprimés)*

*Décide de ne pas procéder au scrutin secret après un appel à candidatures et procède à l'élection à main levée en conformité avec les dispositions du code L 2121-21 du CGCT,*

*Désigne les membres des commissions conformément à la liste annexée à la présente délibération.*

*Monsieur Gerbert RAMBAUD demande si la commission voirie a été réunie récemment car il n'a pas reçu de convocation.*

*Monsieur Henri COQUARD, adjoint à la voirie confirme que la séance a eu lieu le 3 octobre à 18h30.*

*Monsieur Safi BOUKACEM précise que les convocations sont en principe envoyées par courriel et déposées sur TEAMS.*

*Monsieur le Maire propose aux conseillers municipaux de répondre à ces questions à l'aide du questionnaire distribué.*

**Délibération 2022 10 17-02 : VIE MUNICIPALE - Création d'un comité consultatif restauration scolaire.**

De l'éducation au goût à la lutte contre le gaspillage alimentaire en passant par les circuits courts, l'utilisation de produits issus de l'agriculture biologique ou la maîtrise des coûts, la restauration scolaire, au-delà de sa fonction nourricière doit aujourd'hui répondre à des enjeux multiples.

Par délibérations des 20 juin 2016 et 8 juin 2020, le conseil municipal avait ainsi décidé de la création d'un comité de pilotage (COPIL) composé de conseillers municipaux, de représentants de l'association du restaurant scolaire et d'agents communaux.

Ce COPIL avait pour mission d'améliorer le service de la restauration scolaire participant notamment au suivi de l'organisation du service, à la définition des modalités financières et à l'élaboration du cahier des charges des marchés publics. Or, le 29 septembre dernier, l'association du restaurant scolaire a décidé la dissolution de l'association.

Dans ce contexte, le COPIL dans sa forme actuelle ne présente plus d'intérêt.

Monsieur le Maire renouvelle le souhait de la commune de maintenir sur la question de la restauration une instance participative, de concertation et de travail associant des représentants des parents d'élèves et des élus. La restauration scolaire s'intégrant dans un projet de territoire, il propose la création d'un comité consultatif associant les parents des écoles publique et privées.

*Monsieur le Maire rappelle que la gestion du restaurant scolaire était assurée jusqu'en 2017 par l'association du restaurant scolaire.*

*A la suite du contrôle par la Chambre régionale des comptes, la commune a dû reprendre l'activité en régie. L'association a continué d'être associée à la gestion de la restauration notamment à travers des animations dans les écoles, en participant au choix du prestataire, en assurant le suivi de la régie et de la facturation.*



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 17 octobre 2022 A 20 HEURES 30**

*Elle a également travaillé avec les parents de l'école privée pour améliorer les indicateurs du marché et la qualité des repas.*

*L'association a décidé d'arrêter son activité.*

*Monsieur le Maire trouve dommage la disparition de cette association qui permettait de faire le lien avec les parents. Monsieur le Maire regrette qu'Anne LANSON PEYRE DE FABREGUES, adjointe à la communication et à l'évolution durable ne soit pas encore arrivée pour en parler puisqu'elle a été Présidente de l'association pendant de nombreuses années.*

*Arrivée de Madame Anne LANSON PEYRE DE FABREGUES à 20h46*

*Madame Anne LANSON PEYRE DE FABREGUES confirme l'importance du rôle des parents et la nécessité d'aller les chercher.*

*Aussi, Monsieur le Maire propose la création d'un comité consultatif pour maintenir la participation des parents dans le fonctionnement du restaurant scolaire.*

*Madame Isabelle VIDAL fait rectifier une erreur dans le projet de délibération. Il convient de lire l'école privée se dénomme « Notre Dame des Vallons » et non « Notre Dame de Bellecombe ».*

*Arrivée de Monsieur Joao DA ROCHA à 20h48*

*Monsieur le Maire explique que le contexte est difficile pour le prestataire.*

*La commune et l'OGEC ont pu rencontrer le représentant de NEWREST pour trouver ensemble une solution temporaire pour faire face à la conjoncture. Cette situation peut aboutir à une nouvelle consultation dans laquelle les parents ont un rôle à jouer.*

*Monsieur Jean-Pierre NEMOZ, conseiller délégué à Saint-Laurent-de-Vaux demande si le contrat prévoyait une formule de révision.*

*Monsieur le Maire répond que l'application de la formule ne permettait pas de couvrir les nouveaux frais engendrés par le contexte économique. La commune a dû voter une indemnité temporaire.*

*Madame Sandrine ARNAUD, conseillère déléguée à la jeunesse soutient qu'il est important que le comité ne soit pas que consultatif mais qu'il joue un véritable rôle de tiers de confiance. Elle remarque une évolution entre les parents d'hier, d'aujourd'hui et de demain.*

*Pour Madame Isabelle VIDAL, il faut une impulsion.*

*Monsieur Sylvain BARCET demande des précisions sur le rôle et les missions de ce comité.*

*Monsieur le Maire fait lecture des missions proposées par le projet de délibération.*

*Madame Sandrine ARNAUD souligne la nécessité d'être vigilant dans le choix du prochain prestataire.*

*Madame Béatrice DUMORTIER, adjointe à la politique éducative locale et aux affaires sociales, rappelle les nombreuses missions exercées par l'association notamment les animations compost, thématiques ou encore le breakfast...*

*Madame Anne LANSON PEYRE DE FABREGUES juge que la dissolution de l'association est un constat d'échec. Elle regrette que ses membres se soient sentis moins impliqués.*

*Monsieur Joao DA ROCHA fait remarquer que cette tendance n'est pas propre au restaurant scolaire. IL s'agit d'un mouvement général. Par exemple, il n'y a pas de parents d'élèves pour l'école de Saint-Laurent de Vaux.*



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 17 octobre 2022 A 20 HEURES 30**

*Monsieur le Maire confirme que cette année, au centre également, il n'y a pas un parent d'élève par classe.*

*Monsieur Jean-Pierre NEMOZ témoigne de la difficulté pour trouver des bénévoles, des personnes qui s'engagent.*

*Monsieur le Maire explique qu'il s'agit parfois d'un cycle et qu'il est nécessaire de relancer la machine.*

*Monsieur Joao DA ROCHA reconnaît qu'il ne s'agit pas de tous les parents.*

*Monsieur le Maire pense que créer un comité permettrait peut-être à des parents de s'engager sans avoir à être membre d'une association.*

#### Cadre juridique

Selon l'article L. 2143-2 du Code général des collectivités territoriales, le conseil municipal peut créer des comités consultatifs sur tout problème d'intérêt communal concernant tout ou partie du territoire de la commune. Ces comités comprennent des personnes qui peuvent ne pas appartenir au conseil, notamment des représentants des associations locales. La durée de ces comités ne peut excéder celle du mandat municipal en cours.

Chaque comité est présidé par le maire ou un membre du conseil municipal qu'il désigne.

#### Missions

Le comité a pour mission de conduire la réflexion sur l'organisation de la restauration scolaire notamment sur l'élaboration du cahier des charges de la restauration et le suivi de la qualité des repas.

#### Composition et fonctionnement

Le comité est composé des :

Membres avec voix délibérative	
Collège élus	Le maire L'adjointe à la politique éducative locale Des conseillers municipaux désignés par le conseil municipal
Collège parents	Au maximum 4 parents d'élèves titulaires / 4 parents d'élève suppléant de l'école primaire publique Au maximum 4 parents d'élèves titulaires / 4 parents d'élève suppléant de l'école primaire privée Notre Dame des Vallons

  

Membres avec voix consultative	
Collège élus	Tout conseiller municipal intéressé par la question
Collège parents	Tout parent d'un élève scolarisé dans une école primaire de la commune
Collège technique	L'agent régisseur, les cuisinières, la responsable périscolaire, la directrice générale des services

Les réunions peuvent se tenir en tout lieu utile.

Le Président ou son représentant convoque les membres du COPIL de manière dématérialisée et fixe l'ordre du jour. Le délai de convocation est au minimum de 5 jours calendaires.

Les avis du COPIL sont pris à la majorité simple et le vote est à main levée.

*Le Conseil municipal, par 33 voix pour (unanimité des suffrages exprimés)  
Crée un comité consultatif restauration scolaire ;*



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 17 octobre 2022 A 20 HEURES 30**

**Approuve** la composition et le fonctionnement du COPIL telle que précédemment exposés ;  
**Supprime** le COPIL restaurant scolaire créé par la délibération du 08 juin 2020.

**Délibération 2022 10 17-03 : ENFANCE JEUNESSE - Convention Territoriale Globale (CTG) 2022-2026 à conclure avec la CAF du Rhône et la CCVL**  
**- approbation de la CTG**  
**- autorisation au maire de signer la convention**

*Arrivée d'Olivier DEROZARD, adjoint aux sports à 21h04*

Monsieur le Maire expose ce qui suit :

Le précédent Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) arrivant à expiration le 31 décembre 2022, il conviendrait que la commune de VAUGNERAY puisse conclure une Convention Territoriale Globale (CTG) avec la CAF du Rhône pour la période du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2026.

La Convention Territoriale Globale reflète la stratégie globale de développement du territoire, par les actions mises en place par la CCVL et chacune des 8 communes, notamment sur les thématiques de la petite enfance, l'enfance, la jeunesse, la parentalité, l'animation de la vie sociale, le logement, l'accès aux droits, l'accompagnement social.

Les partenaires s'engagent à mettre en œuvre les moyens nécessaires pour atteindre les objectifs qu'ils se sont assignés dans le plan d'actions de la présente convention.

La convention est conclue dans le cadre des orientations de la Convention d'objectifs et de gestion signée entre l'Etat et la Cnaf. Elle est mise en œuvre dans le respect des dispositifs et des outils relevant des compétences propres de chacune des parties, lesquelles restent libres de s'engager avec leurs partenaires habituels ou d'engager toute action ou toute intervention qu'elles jugeront nécessaire et utile.

La CTG matérialise également l'engagement conjoint de la Caf et de la collectivité à poursuivre leur appui financier aux services aux familles du territoire.

A l'issue des Contrats enfance et jeunesse passés avec les collectivités signataires, la Caf s'engage à conserver le montant des financements bonifiés de N-1 à ce titre et à les répartir directement entre les structures du territoire soutenues par la collectivité locale compétente, sous la forme de « bonus territoire CTG ».

De son côté, la collectivité s'engage à poursuivre son soutien financier en ajustant en conséquence la répartition de sa contribution pour les équipements et services existants sur leur territoire. Cet engagement pourra évoluer en fonction de l'évolution des compétences détenues.

Il est précisé que la CTG comprend aussi bien des fiches actions communales que communautaires.

*Après avoir rappelé l'évolution du CEJ en CTG, Monsieur le Maire explique les actions financées par ce nouveau contrat. Il précise qu'aujourd'hui, la commune paye un prix à la crèche mais qu'à l'issue du marché, la CAF versera l'aide directement au gestionnaire.*

*Madame Anne LANSON PEYRE DE FABREGUES s'interroge sur l'intérêt de ce changement de cadre.*

*Monsieur Daniel MALOSSE, adjoint aux finances répond qu'il s'agit de simplifier le rôle et le financement des actions.*



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 17 octobre 2022 A 20 HEURES 30**

*Madame Sandrine ARNAUD poursuit en expliquant la volonté de la CAF d'harmoniser les aides sur un territoire. Le bonus sera calculé sur un volet territorial permettant de mieux flécher les actions, l'aide sera identique par place.*

*Monsieur Yobann DUMAS demande sur quel territoire sera calculé ce bonus.*

*Madame Sandrine ARNAUD pense qu'il s'agit du bassin de vie, du territoire de la CCVL.*

*Monsieur le Maire insiste sur le rôle important de la CAF sans laquelle il n'y aurait pas de structure d'enfance.*

*Le Conseil municipal, par 33 voix pour (unanimité des suffrages exprimés)*

***Approuve** la Convention Territoriale Globale 2022-2026, telle qu'annexée à la présente délibération, à conclure entre la CCVL, les communes membres et la CAF du Rhône pour la période du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2026 ;*

***Autorise** Monsieur le Maire à signer cette convention ainsi que tous actes y afférents, notamment les avenants qui pourraient s'avérer nécessaires la composition et le fonctionnement du COPIL telle que précédemment exposés.*

**Délibération 2022 10 17-04 : FINANCES - Budget Annexe PLH - Contrat d'emprunt court terme de 300 000 €.**

*Monsieur le Maire explique qu'il est nécessaire de prévoir une ligne de trésorerie en attendant le versement de subventions ou de la souscription d'un emprunt. Des offres ont été soumises à la commission finances.*

*Parmi ces offres, la plus intéressante s'est avérée être un emprunt de court durée.*

*La commission a souhaité soumettre cette proposition au conseil*

*Monsieur Daniel MALOSSE précise qu'il est nécessaire de souscrire cet emprunt dans l'attente d'un financement définitif.*

*Monsieur Gerbert RAMBAUD propose de souscrire une ligne de trésorerie en complément de cet emprunt.*

*Monsieur Daniel MALOSSE répond que toutes les offres de ligne de trésorerie se basaient sur un taux variable EURIBOR difficile à appréhender.*

*Monsieur Sylvain BARCET se demande l'intérêt de souscrire un emprunt court terme alors qu'il est envisagé un emprunt définitif.*

*Monsieur Daniel MALOSSE répond qu'il s'agit de faire face à des besoins de trésorerie en attendant l'emprunt définitif auprès de la banque des territoires.*

*Monsieur Sylvain BARCET s'interroge sur les sources de financement. Il explique que toutes les banques n'ont pas les mêmes impacts environnementaux et sociaux. Certaines sont référencées comme la NEF, le crédit coopératif, la banque postale ou le crédit mutuel.*

*Monsieur le Maire demande le nom de l'organisme qui assure ce référencement.*

*Monsieur Sylvain BARCET répond qu'il s'agit de plusieurs associations et propose de transmettre ces sources aux conseillers intéressés.*

*Monsieur le Maire répond qu'il s'agit d'éléments qui peuvent être pris en compte au moment de la consultation. Il se rappelle de l'association CANOL dont le travail était également de donner des bons points.*

*Monsieur Daniel MALOSSE confirme qu'elle récompensait les communes dont les impôts n'augmentaient pas.*



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 17 octobre 2022 A 20 HEURES 30**

*Monsieur Joao DA ROCHA demande si la durée de l'emprunt est suffisante.*

*Monsieur Daniel MALOSSE répond par la positive.*

Vu le budget annexe PLH de la Commune de Vaugneray pour l'exercice 2022

CONSIDÉRANT que les recettes d'investissement prévoient le recours à un emprunt sur l'exercice pour financer les opérations de l'exercice,

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de souscrire un emprunt court terme pour un montant de 300 000 € pour une durée maximum de 12 mois en attendant la souscription d'un prêt conventionné auprès de la Banque des territoires pour l'opération de création de 2 logements sociaux au 3 rue de la Maletière.

Sur proposition de la commission finances, il est proposé de :

Banque	Durée	Taux	Echéances
Crédit agricole	12 mois	0,80 %	Débloqué par tranches possible Intérêts annuels à terme échu.

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal d'approuver le projet d'emprunt tel que proposé.

*Le Conseil municipal, par 33 voix pour (unanimité des suffrages exprimés)*

*Approuve le projet d'emprunt de 300 000 € dans les conditions susvisées avec le crédit agricole*

*Décide que le remboursement du présent emprunt s'effectuera dans le cadre de la procédure de paiement sans mandatement préalable*

*Autorise Monsieur le Maire à signer le contrat de prêt relatif à cet emprunt et à procéder ultérieurement sans autre délibération à son initiative, aux diverses opérations prévues dans le contrat.*

*Dit que les crédits sont inscrits au budget annexe PLH 2022*

**Communication 2022 10 17- 01 :**

**Information sur les décisions prises par le Maire par délégation du Conseil Municipal en application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.**

N°	Date	Domaine	Objet	Montant
2022-34	19/07/2022	BAUX COMMUNAUX	Avenant au bail- modification de la superficie et du loyer au 1er juillet 2022	Loyer mensuel de 562,60 €
2022-35	16/08/2022	BAUX COMMUNAUX	Convention portant mise à disposition de 4 garages 17 rue de Malval	Loyer gracieux
2022-36	30/08/2022	BAUX COMMUNAUX	Avenant au bail commercial- changement numéro au répertoire des métiers	
2022-37	12/09/2022	BAUX COMMUNAUX	Bail pour un appartement dans l'immeuble communal	Loyer mensuel de 304,52 €
2022-38	21/09/2022	BAUX COMMUNAUX	Bail pour un local dans un bâtiment communal	Loyer mensuel de 957,27 €
2022-39	21/09/2022	BAUX COMMUNAUX	Avenant au bail-suite travaux loyer à partir du 26 septembre 2022	Loyer mensuel de 487,50 €
2022-40	20/06/2022	BAUX COMMUNAUX	Avenant au bail-interdiction de branchement d'appareils	Loyer mensuel de 301,35 €



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 17 octobre 2022 A 20 HEURES 30

N°	Date	Domaine	Objet	Montant
			d'électroménager dans la salle de bains	

**Communication 2022 10 17- 02 :**

**Présentation du rapport annuel sur les prix et la qualité du service de l'eau potable – Année 2021.**

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal que la loi n°99-586 du 12 juillet 1999 relative **au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale impose à chaque commune de prendre connaissance d'un rapport retraçant l'activité de l'établissement public de coopération intercommunale et de communiquer le contenu dudit rapport.**

Le rapport du Syndicat intercommunal de distribution d'eau du Sud-Ouest Lyonnais (SIDESOL) est présenté en séance.

**Les missions du SIDESOL sont :**

- La gestion des abonnés : recouvrement
- L'entretien du génie civil, mise en conformité des installations électriques et autres ouvrages, nettoyage des canalisations par procédés mécaniques spécialisés.
- Les renouvellements programmables des canalisations, des branchements, des équipements électriques, électromécaniques et électroniques.
- Les travaux neufs : branchements, ouvrages et canalisations, traitement de l'eau.

*Le Conseil municipal, après avoir pris connaissance,  
du rapport annuel du Syndicat intercommunal de distribution d'eau du Sud-Ouest  
Lyonnais*

**PRÉCISE** que ce rapport est mis à la disposition du public

**Communication 2022 10 17- 03 :**

**Présentation du Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service Public de l'assainissement - Année 2021.**

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal que la Loi n° 99-586 du 12 juillet 1999 relative **au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale impose à chaque commune de prendre connaissance d'un rapport retraçant l'activité de l'Établissement Public de Coopération Intercommunale et de communiquer le contenu dudit rapport.**

Les rapports du Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Haute Vallée de l'Yzeron (SIAHVY) sont présentés en séance.

**Les missions du SIAHVY sont :**

**Assainissement Collectif : Délégation de Service Public**

Le service est géré en délégation de service public par SUEZ Eau France :

- **Collecte,**
- **Transport,**
- **Dépollution,**



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 17 octobre 2022 A 20 HEURES 30**

- **Elimination des boues produites,**
- **Contrôle de raccordement,**
- **Contrôle de branchements lors de cessions immobilières.**

**Assainissement Non Collectif :**

Le service est géré en régie avec un prestataire de services pour le contrôle des installations. Prestations déléguées au bureau d'études SEDic / SUEZ Eau France :

- Diagnostic initial des installations,
- Vérification périodique du bon fonctionnement et de l'entretien des installations avec une double périodicité 4 ans pour les installations dont les diagnostics antérieurs indiquent un risque sanitaire et / ou environnemental et 6 ans pour les autres,
- La vérification de la bonne réalisation des installations neuves ou réhabilitées,
- La réalisation d'analyses,
- Réalisations des contrôles règlementaires lors des cessions immobilières.

Le SIAHVY réalise les contrôles de conception des installations neuves ou réhabilitées.

**Le Conseil municipal, après avoir pris connaissance,  
des rapports annuels sur le Prix et la Qualité du Service Public de  
l'Assainissement Collectif et de l'Assainissement Non Collectif - Année 2021  
du Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Haute Vallée de l'Yzeron**

**PRÉCISE** que ce rapport est mis à la disposition du public.

**Communication 2022 10 17- 04 :**

**Présentation du rapport d'activités du Syndicat intercommunal pour les personnes âgées–  
Année 2021**

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal que la loi n°99-586 du 12 juillet 1999 relative **au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale impose à chaque commune de prendre connaissance d'un rapport retraçant l'activité de l'établissement public de coopération intercommunale et de communiquer le contenu dudit rapport.**

Le rapport du Syndicat intercommunal pour les personnes âgées (SIPAG) est présenté en séance.

**Les missions du SIPAG sont :**

- De repérer et d'identifier les personnes âgées à risques,
- Evaluer la situation de manière globale en analysant l'ensemble des besoins afin d'adapter l'accompagnement
- De proposer un accompagnement social et/ou psychologique aux personnes âgées repérées
- D'assurer une veille afin d'anticiper l'évolution des situations
- D'informer et sensibiliser les partenaires aux situations de risques au domicile

***Le Conseil municipal, après avoir pris connaissance,  
du rapport annuel du Syndicat intercommunal pour les personnes âgées***

**PREND ACTE** de la communication du rapport d'activité du SIPAG ;

**PRECISE** que ce rapport est mis à la disposition du public.



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 17 octobre 2022 A 20 HEURES 30**

**AUTRES INFORMATIONS :**

***SOUVENIRS D'ĂBULENI –***

*Madame Geneviève HECTOR, adjointe à la culture, la vie associative et relations extérieures souhaite partager des photographies prises lors de son séjour en Roumanie.*

***JEUNESSE –*** Madame Sandrine ARNAUD informe des évènements suivants :

*Samedi 22 octobre à 10h30 Petit-Déj jeunesse*

*Jeudi 15 décembre à 17h00 – COPIL JJC*

***ENVIRONNEMENT –*** Monsieur Gerbert RAMBAUD souhaite témoigner de sa découverte d'un nid de frelons asiatiques dans sa propriété. Il invite les conseillers à la plus grande vigilance et à alerter immédiatement les services compétents en cas de présence de nids.

*Monsieur Joao DA ROCHA rappelle que les frelons hibernent l'hiver et qu'un nid peut abriter entre 2 000 à 3 000 reines qui à la belle saison iront se reproduire.*

***PROPRETE –*** Madame Véronique DUMAS fait remonter les plaintes d'usagers des toilettes publiques et de l'absence de papiers.

*Monsieur le Maire répond que l'information va être donnée aux services pour que les toilettes soient plus régulièrement rechargées.*

L'ordre du jour épuisé, la séance est levée à 23h30.